

Interpellation : arbres contre nouvelles constructions, trouver un juste équilibre.

Si le plan de quartier de la Valleyre a fini par être accepté et que les travaux devraient bientôt démarrer, nous nous étonnons néanmoins du nombre incroyablement élevé d'arbres qui devraient être abattus et en particulier dans le bosquet central, alors que dans le plan du SAF la forêt devait être conservée.

Ainsi, nous nous demandons pourquoi les promoteurs et/ou architectes n'ont pas réussi à respecter le paysage initial, à penser à garder un endroit quelque peu sauvage où certainement une flore et une faune importantes y vivent. A une époque où l'on sait que la biodiversité est en danger et la faune également, il est de la responsabilité de chacun.e de protéger non seulement le paysage, mais également de la biodiversité.

Ainsi, et dans ce contexte, il serait indispensable de modifier les constructions et/ou leur planification sur le terrain, afin de sauvegarder des arbres, dont plusieurs sont d'une valeur certaine et en particulier le bosquet central. A une époque où chaque arbre compte, et cela même en bordure d'une forêt, il n'est plus admissible de construire en ne veillant pas avant tout à la protection de la nature, des arbres, de la biodiversité et de la faune. Penser à la nature, c'est aussi penser à la santé de sa population.

De plus, et sachant que tout arbre de plus de 30 cm de diamètre mesuré à 130 cm du sol, doit être compensé, nous nous interrogeons également de connaître où aura lieu cette compensation, si elle est déjà planifiée et qui en payera la facture. Les jeunes arbres devenant de plus en plus coûteux, c'est aussi une raison pour ne plus abattre les anciens.

Ainsi, nous estimons qu'il n'est jamais trop tard pour négocier avec les promoteurs et architectes afin de limiter les destructions et d'adapter ce quartier à cet environnement d'une beauté particulière et cela dans l'intérêt de chacun.e. Les générations futures ne comprendront vraiment pas pourquoi, dans les années 2020 Le Mont, a détruit son environnement. Ils nous demanderont des comptes. On leurs répondra que la pression démographique était forte, ils répondront que l'appât du gain l'était certainement plus encore !

Ainsi nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

- Le bosquet central sera-t-il totalement défriché ou quelques arbres seront-ils sauvegardés ou d'autres remplacés ?
- Est-il encore temps de modifier les plans afin de sauvegarder des arbres ?
- Vu que le long de la Valleyre et de la forêt du haut de la parcelle, un nombre très important d'arbres de taille adulte sont voués à l'abattage, seront-ils compensés dans leur totalité et à quel endroit de la commune ?
- Qui payera les frais de ces nouvelles plantations ?

D'ores et déjà nous remercions la municipalité pour ces éclaircissements.

Catherine Roulet et consorts

3 mai 2021